

une époque où la prospection ou l'exploitation de certaines richesses naturelles n'était pas aussi connue et aussi répandue qu'aujourd'hui.

J'invite donc le gouvernement à réviser cette loi qui ne permet pas à une province, une fois une entente conclue avec le gouvernement fédéral, de faire de la prospection ou de l'exploitation sur un territoire désigné comme parc national.

Si l'on voulait faire preuve de bonne volonté et de réalisme, avec les possibilités techniques dont nous disposons, le Québec et le gouvernement fédéral pourraient, sans retard, en arriver à une entente qui doterait une région du Québec d'un parc national. La population a raison d'appuyer le projet du parc Forillon, mais il faudrait se garder—et je le dis pour la gouverne de la Chambre et pour assurer la bonne entente—de croire que le Québec s'oppose à cette entente pour des motifs non sérieux. Loin de là, car, au fait, tous les députés du Québec sont aussi intéressés à ce projet que je le suis moi-même et que l'est toute la population du Québec.

Le parc de Pointe Forillon et le parc de la Mauricie devraient être aménagés dans le plus bref délai possible, pour le plus grand bien de la population du Québec.

Monsieur l'Orateur, je voulais faire ces quelques commentaires pour renseigner la Chambre sur la situation actuelle et dire que nous espérons que la province de Québec bénéficiera, elle aussi, des crédits consacrés à l'établissement de ces parcs. De plus, il est à souhaiter que la province de Québec aura, dans un avenir prochain, la possibilité de recevoir une grande quantité de touristes, tant des autres provinces du Canada que de l'étranger. Connaissant les avantages de l'établissement de parcs nationaux dans notre province, nous serons portés à visiter les parcs nationaux qui existent déjà dans les autres provinces du Canada.

**M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières):** Monsieur le président, j'ai écouté avec satisfaction les discours de certains députés de l'opposition. Je n'en nommerai que deux, car ils ne m'ont pas tous impressionné au même degré.

Le député de Hillsborough (M. Macquarrie), par exemple, a un sens de l'humour un peu extraordinaire et une finesse d'expression qui, je crois, devraient servir de leçon à tous les députés.

Au sujet du bill C-152, c'est surtout l'intervention du député de Joliette (M. La Salle) qui m'amène à prendre la parole, puisqu'il a mentionné le projet de l'aménagement du parc de la Mauricie. Je voudrais aussi féliciter mon collègue, le député de Joliette, de la façon objective dont il traite d'ordinaire des sujets qui l'intéressent. Ses remarques sont

[M. La Salle.]

libres de toute considération partisane et réellement constructives, puisque sa préoccupation première semble être, comme d'ailleurs celle de certains autres députés, de voir les projets se réaliser diligemment plutôt que d'essayer à entraver l'action du gouvernement.

Faire simplement de la petite politique est chose facile. Je remercie le député de Joliette de son intervention en faveur d'une entente cordiale entre le gouvernement de l'État du Québec et celui d'Ottawa pour que nous ayons, nous aussi, dans le Québec, nos parcs nationaux.

Je serais même disposé, comme lui, à demander au gouvernement fédéral de faire certaines concessions qui pourraient être faites également en faveur de l'établissement de parcs nationaux dans les autres provinces—ce à quoi je ne verrais aucune objection—à condition, évidemment, que certaines normes soient respectées et que le Canadien qui visitera les parcs nationaux de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, de l'Ontario ou du Québec se trouve partout chez lui, plutôt que de se retrouver tout à coup dans une espèce de pays étranger, où les parcs nationaux ne seraient pas administrés de la même façon que dans sa propre province.

Le bill C-152, qui tend à l'établissement d'une compagnie de la Couronne, a pu avoir son mérite. Il aurait peut-être le mérite d'éviter les accrochages provoqués par une attitude trop partisane, aussi bien à Ottawa qu'au Québec et dans toutes les autres provinces.

Si l'on établissait une compagnie de la Couronne indépendante de la politique, nantie de pouvoirs dont l'exercice serait subordonné à la surveillance du gouvernement fédéral, nous pourrions peut-être en arriver à un arrangement susceptible de favoriser l'industrie touristique au Canada.

Il est certain qu'au Québec, il existe un besoin très impérieux de parcs nationaux ou provinciaux. Je voudrais faire miens les commentaires du député de Joliette, qui a traité de la situation particulière dans laquelle se trouve la région que je représente.

En effet, on trouve, dans ma région, la plus vieille industrie sidérurgique du Canada. Du moins, c'est ce que ceux qui connaissent la petite histoire prétendent. Les vieilles forges de Saint-Maurice ont été exploitées vers 1756. On y fabriquait non seulement des pièces d'artillerie, mais de l'outillage, alors qu'on n'en trouvait nulle part ailleurs au Canada. Cet endroit est donc un site historique un peu extraordinaire.

Je sais pertinemment que depuis plusieurs années, des comités, dont les chambres de commerce de ma région, ont fait des efforts